



Refus rupture conventionnelle par l'employeur

Par **LATIFANA**, le **13/07/2011** à **20:58**

Bonjour,rnrnrnrnJ'ai un contrat indéterminé, et dix sept ans d'ancienneté dans la même entreprise. Je voudrais quitter l'entreprise, j'ai donc demandé une rupture conventionnelle de mon contrat de travail, mon employeur a refusé, fautes de moyens, est-ce une raison valable ? et quels sont mes recours ? Merci d'avance.

Par **katie0031**, le **14/07/2011** à **01:58**

Bonsoir,rnC'est dommage que vous ne donniez pas plus d'infos sur les raisons de votre souhait de départ.rnPour les ruptures conventionnelles, votre employeur vous devra de l'argent. S'il expose ce motif, c'est qu'il ne veut pas vous devoir qqch ou qu'il est vraiment en difficulté. rnDans les 2 cas, inutile d'insister par cette voie. Etudiez d'autres voies pour partir : il y a la démission que je vous déconseille fortement. inutile d'étudier des départs pour faute, cela vous suivrait.rnSi vous partez suite à des problèmes rencontrés avec votre employeur (harcèlement, non paiement de salaire, etc...), vous pouvez vous renseigner sur la rupture de contrat aux torts de l'employeur. rnrnSi vous êtes en bon terme avec votre employeur, n'hésitez pas à le resolliciter mais sa 1ere réponse donne déjà un aperçu malsain de lui. Donc, si vous le rencontrez pour trouver une issue de sortie, restez sur vos gardes. Ne signez rien à la va vite. L'inspection du travail dans chaque département, grandes villes sont aussi là pour vous renseigner en toute confidentialité sans forcément de procédure ou de contrôle. Il y a aussi un numéro national et ils vous renseigneront très bien.rnCordialement.